



Le 7 janvier 2021

Objet : Précisions en lien avec les annonces ministérielles d'hier

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous certaines précisions en lien avec les annonces d'hier. Je vous prie d'en prendre connaissance.

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

- Les élèves du préscolaire et du primaire retourneront en classe le 11 janvier, selon le calendrier scolaire de leur école.
- Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.
- Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents.
- Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel.
- **Port d'un couvre-visage par tous les élèves, sauf ceux du préscolaire, en tout temps, dans les corridors, les aires communes et sur le terrain de l'école. De ce fait, nous sollicitons donc la collaboration des parents des élèves de la 1^{re} à la 6^e année afin qu'ils s'assurent que leur enfant se présente à l'école lundi avec un couvre-visage.**
- **Port du couvre-visage en classe, en tout temps, obligatoire pour les élèves de 5^e et 6^e année. Cela s'appliquera aussi au service de garde.**
- Les élèves de la 1^{re} à la 6^e année, **sauf les élèves du préscolaire**, qui utilisent le transport scolaire devront également porter un couvre-visage à bord du véhicule.
- **Port du masque de procédure homologué et protection oculaire obligatoire pour tous les membres du personnel.**
- Des précisions sont à venir en ce qui a trait aux spécialités comme la musique et l'éducation physique. Pour l'instant, ce qui était en vigueur en décembre l'est toujours.
- Au service de garde, dans une situation où deux groupes-classes partagent un même espace, ceux-ci se doivent d'être séparés d'au moins 2 mètres.





École Alexander-Wolff
17, rue Roy
Shannon (Québec) G3S 0E8
Téléphone : 418 686-4040, poste 4097
Télécopieur : 418 844-7904

Réussir, à ma façon !

- **IMPORTANT** : après un premier avertissement où l'élève sera sensibilisé au respect des mesures sanitaires, un manquement majeur sera donné pour tout comportement allant à l'encontre des consignes du gouvernement du Québec afin d'éviter la propagation de la Covid-19. L'élève sera alors immédiatement retourné à la maison. Évidemment, les enseignants et tous les membres du personnel accompagneront tous les élèves, particulièrement ceux de la 1^{re} à la 4^e année, dans l'application de ces nouvelles mesures sanitaires à respecter. Notre équipe-école fera preuve de jugement et de discernement, mais nous nous devons d'être cohérents et constants dans cette situation très particulière dont les conséquences dépassent largement le cadre habituel de la vie scolaire.
- Activités parascolaires suspendues.
- Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues.
- Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.
- Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.
- Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les aires communes intérieures et extérieures.
- Visiteurs à l'école réduits au minimum.
- Les activités extérieures telles que les récréations et la marche peuvent être réalisées en bulle-classe et dans le respect des consignes sanitaires.
- Les activités sportives intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, **à l'exception des cours d'éducation physique** et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation de la Santé publique.

Il est à noter que d'autres informations vous seront transmises à la suite du point de presse de ce vendredi de M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation. Surveillez donc régulièrement vos courriels, l'outil de communication utilisé par l'enseignant de votre enfant, la page Facebook de l'école et autres.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.
La direction

